



Semaine 2021-17



Sur notre site

Editorial de mai 2021

Lettre ouverte aux adhérents du REF.

Les 22 et 23 mai prochains vous allez élire votre nouveau CA et un nouveau président sera élu, choisissez bien car l'avenir du radioamateurisme en dépend.

Il y a 3 ans avec l'élection de F5DJL à la présidence du REF, nous avions de grandes espérances, fort de constater que **nous avons été déçus, et même écoeurés.**

1. **La constitution du GIAR**, nous nous sommes investis à fond, on s'est dit enfin on va pouvoir faire avancer les choses, et on les a fait bouger en faisant abandonner les projets de partage de la bande 2 m qui devaient être soumis à la CMR-19. On pensait que la page pourrait se tourner, et puis **après s'être servi de nous, le REF nous a jeté.** Pourquoi ? Parce que le REF n'a jamais voulu reconnaître les erreurs du passé, notamment les erreurs de F1TE nous traitant de minus sans le sous, et aussi parce que l'URC et le REF sont 2 associations pas forcément avec les mêmes visions, et le deal était l'URC adopte les points de vue du REF, sinon rien... L'échec est du unilatéralement au REF, rien n'a changé, est ce que demain un nouveau président indépendant des pouvoirs occultes du REF pourra changer les choses, nous l'espérons vivement, mais la confiance a été anéantie.

2. **La publication du nouvel arrêté**, où le REF s'est empressé d'applaudir sa publication, ce qui tue la licence HAREC en France. Et aujourd'hui devant le risque de non reconnaissance de notre licence à l'étranger, le REF dit que ce sont tous les pays d'Europe qui vont s'aligner sur la France ! Ineptie totale, de nombreux pays ont modifié leur réglementation récemment pour prendre en compte les nouvelles licences CEPT, et aujourd'hui parce que la France fait n'importe quoi, ces pays vont refaire leurs décrets et s'aligner sur la France, c'est totalement irréaliste. On a intérêt à se réveiller ! L'URC a demandé à ce que le décret soit suspendu afin qu'il prenne en compte ce qui a été acté dans les réunions, c'est à dire 3 classes de licence.

On espère qu'il ne faudra pas encore 10 ans pour que le problème soit corrigé.

3. Très récemment la **modification de l'annuaire ANFR**. Personne n'a été mis au courant, et un nouvel outil est mis en production avec tous les bugs d'une première version. Espérons qu'ils seront vite corrigés. Mais pourquoi ces changements ? Il paraîtrait que c'est à cause de plaintes de certains OM à la CNIL pour publication de leur informations personnelles et la publication, sans autorisation de la nomenclature radioamateurs. **Je n'y crois absolument pas**. Le fichier de l'ANFR a été déclaré à la CNIL, il est parfaitement conforme aux lois en vigueur et le REF, tout comme l'URC ont des droits de reproduction à l'unique condition de ne rien modifier ou ajouter au fichier. Nous avons publié dans nos bulletins des extraits du fichier, mais devant certaines demandes irrationnelles de certains OM, nous avons cessé ces publications. Ceci n'empêche pas que ces OM publient sur des sites étrangers non soumis au RGPD, leurs données personnelles ou encore que le REF communique à des entreprises étrangères les données qu'il possède et gagne de l'argent en vendant sa nomenclature... Ou encore que RAF publie des fichiers sans autorisation aucune. Ces changements d'interface n'ont strictement rien à voir avec une demande des associations, mais ils font partie d'une réforme globale du numérique dans les services de l'état. On aurait effectivement pu participer, mais pensez vous réellement que l'administration est enclin à écouter des associations qui se prennent pour l'administration et qui apprennent à l'administration comment faire ? Ce que le REF fait à l'URC, le REF le fait aussi à l'administration, et ça devient insupportable...
4. **La défense du 1,2 GHz**, le REF a totalement abandonné l'affaire, prétextant qu'elle est pliée et que plus rien ne peut se faire. Le REF n'est même pas en phase avec l'IARU dont elle est membre, l'URC par le biais de WHRO fait bien plus avec l'IARU que le REF !
5. Et maintenant le REF reprend les dossiers de l'URC sur l'**éducation nationale**, sans même citer le travail réalisé par l'URC depuis plus de 10 ans... La demande de l'IARU est de faire un recensement des actions en intégrant toutes les associations même non membres. Que fait le REF, il pique les idées de l'URC et les inscrit dans son éditorial ! Les dossiers de l'URC sont disponibles sur nos sites, nous ne cachons rien, si nos idées avancent, tant mieux plus elles sont portées par un grand nombre d'OM, mieux c'est, mais la simple politesse aurait voulu que l'on soit simplement cité. Nous avons donc fait la remarque et la réponse a été extrêmement malhonnête. On comprend que la réponse du REF à l'IARU sera le travail réalisé par l'URC depuis 10 ans ? Nous avons aussi discuté avec l'IARU et l'URC participera individuellement à l'enquête proposée par l'IARU, puisque le REF refuse de travailler avec tout le monde !

A vous, adhérents du REF, de réfléchir avant de voter et de **faire en sorte que la guerre des associations cessent** ! Vous pouvez le faire, exiger de vos responsables qu'ils fassent une autre politique qui tienne compte des autres associations, ce qui permettra d'avancer pour le bien de toute la communauté.

[En savoir plus](#)



Le petit radioscope illustré n°39-40

[En savoir plus](#)



SIEURPC sur Twitch :
Envie de réactualiser
vos connaissances en
hardware
informatique ?

[En savoir plus](#)

Trafic



Lighthouse

Semaine 17

[En savoir plus](#)



Concours

Semaine 17

1er et 2 mai

F9AA DIGI

[En savoir plus](#)



La compil' DX

30 avril 2021

[En savoir plus](#)

Ne pas oublier



Agenda amateurs

Pas de reprise des activités pour le moment



Adhésion
promotionnelle
2021 **15€**
sur notre site

La boutique



Indicatifs SWL

[demander un indicatif d'écoute](#)



Service QSL

- Toutes les [QSL en attente sur le site de l'URC](#)
- Ou faite une [Recherche](#).
- régler directement les frais d'envoi de vos QSL à [notre boutique](#)

Les petites annonces de l'URC

Gratuit n'hésitez pas à utiliser ce site

